UN PREMIER VÉHICULE UTILITAIRE ÉLECTRIQUE AU LUXEMBOURG

La compagnie de transport Arthur Welter a mis en circulation, au mois de novembre, le premier véhicule de transport de marchandises électrique du pays de la marque VW. Une manière d'envisager ce qui pourrait être le futur de ce métier souvent pointé du doigt, malgré les importants efforts déjà consentis par les transporteurs routiers pour limiter leurs émissions polluantes.



TEXTE: QUENTIN DEUXANT



C'est l'autonomie en kilomètres du nouveau VW e-Crafter acquis par la firme Arthur Welter

a société civile ainsi que de nombreux professionnels sont de plus en plus conscients de l'urgence de transformer notre manière de nous déplacer, notamment en ayant recours à la mobilité électrique. Parmi eux, la société de transport Arthur Welter vient de faire un grand pas en avant en mettant en circulation, au mois de novembre, un premier véhicule électrique dédié au transport de marchandises. «Nous avons commandé ce VW e-Crafter au mois de juillet dernier, explique Claude Quaring, directeur financier et directeur des ressources humaines de la société Arthur Welter. Nous comptons utiliser ce véhicule pour livrer en ville - à Luxembourg et Esch - des colis de petite à moyenne taille. Il s'agit de faire la dernière partie du trajet de livraison avec la voiture électrique. Avec l'autonomie de 176 km que garantit le e-Crafter, nous ne devons même pas recharger le véhicule à l'extérieur: les trois bornes installées sur notre site suffisent.»

UN ACHAT QUI NE VISE PAS LA RENTABILITÉ

Parmi les avantages du véhicule électrique relevés par Claude Quaring, on peut évoquer la neutralité en CO₂, le silence ou encore le couple offert par le moteur électrique. «La puissance de ce type de moteur est immédiatement disponible, précise Claude Quaring. Cela demande donc un peu d'habitude et nous sensibilisons nos chauffeurs à cette réalité avant leurs premières sorties.»

La rentabilité, elle, n'est pas forcément au rendez-vous. «Nous le savions avant même d'acquérir ce e-Crafter, reconnaît le directeur financier d'Arthur Welter. Avec un prix d'achat de plus de 70.000 euros, ce genre d'acquisition est difficile à rentabiliser, même si l'on économise sur l'entretien et la consommation... Cela serait

plus intéressant financièrement si l'État octroyait des subventions pour ce type de véhicules, ce qui, contrairement à ce qui se fait dans d'autres pays, n'est pas le cas actuellement. En Allemagne, des subventions jusqu'à 12.000 euros sont prévues pour l'achat d'un véhicule de moins de 12 tonnes. Ces primes montent jusqu'à 40.000 euros pour les véhicules de plus de 12 tonnes. Ce n'est pas étonnant que l'électrique y rencontre plus de succès.»

BIENTÔT UNE E-GOLF

Malgré tout, la société Arthur Welter ne compte pas s'arrêter là. Même s'il est prématuré de parler d'une «flotte» de véhicules électriques, une e-Golf viendra bientôt rejoindre le e-Crafter. «Il s'agira cette fois d'une voiture à destination du personnel, qui permettra à nos collaborateurs de se rendre à des manifestations ou chez le client, par exemple, précise Claude Quaring. Ces deux achats sont à replacer dans le cadre de notre stratégie "lean and green". En étant attentifs à toute une série de choses en interne, nous sommes parvenus, en cinq ans, à réduire de 20% nos émissions de CO₂.»

Ces démarches doivent contribuer à donner une autre image de l'entreprise, dans un secteur qui est souvent pointé du doigt comme étant un gros émetteur de CO2. «Pourtant, sans verser dans le tout électrique, nous achetons ce qu'il y a de mieux comme véhicules. La différence d'émissions entre un camion respectant la toute dernière norme européenne et un véhicule de la génération précédente est considérable. Nous n'acquérons que les camions les plus performants afin de limiter notre impact sur l'environnement. Je trouve donc que nous faisons beaucoup d'efforts, si I'on compare avec d'autres secteurs.» Dans le viseur de Claude Quaring: «Les grands paquebots qui font tourner leurs moteurs avec du fioul lourd. C'est extrêmement polluant!»